

# Indécente, la liste de rentrée ?

ENSEIGNEMENT La Ligue des Familles vise la gratuité totale. Vraiment souhaitable ?

► En moyenne, les fournitures scolaires demandées par l'école tournent autour de 44 euros.

► Pour la Ligue des Familles, c'est trop.

► Est-ce indécent ?

Les courses de rentrée, dans des rayons qui débordent autant de fournitures scolaires que les enseignes de prêt-à-porter de vêtements au moment des soldes, ne sont jamais une partie de plaisir. Mais elles s'apparentent surtout à un calvaire pour les familles les plus précaires. C'est ce qu'ont dénoncé hier, mercredi, la Ligue des Familles et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP). Avec un leitmotiv phare : la gratuité totale, c'est possible. Pourtant, les chiffres qui ressortent de l'enquête menée par la Ligue auprès de 150 parents membres de l'association, peuvent sembler « raisonnables » : en moyenne, le montant total des fournitures demandées par l'école (maternelle ou primaire) pour la rentrée s'élève à 44 euros. Un tiers environ des frais facturés pendant l'année complète (sans tenir compte des voyages). Sachant par ailleurs que la prime de rentrée, déjà rabotée, s'élève encore à une quarantaine d'euros pour les élèves du primaire, ces listes envoyées par les écoles sont-elles réellement indécentes ? Faut-il s'indigner de la non-gratuité ?

Sur notre site internet d'emblée, les commentaires fusent : l'appel au « tout gratuit » est décrié, voire raillé. Et les internautes d'estimer qu'avec le gratuit, le respect disparaît avant de louer un système éducatif belge en somme très accessible. Certes, les internautes du *Soir* ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population, mais la ques-

tion en titillera tout de même plus d'un.

Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, est en permanence en contact avec les familles les plus précaires : « Les gens qui ont encore la latitude de déboursier comme ça 40, 50 ou 100 euros d'un coup, ne se rendent pas compte que pour certains ménages, 40 euros c'est énorme. Il y a des familles qui calculent la fin du mois en nombre de pains ! » Bien entendu, ces familles constituent une minorité de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quoique. Christine Mahy rappelle les chiffres alarmants de la pauvreté infantile, où à Bruxelles, par exemple, un enfant sur trois est concerné.

La question se déplace. La gratuité pour tous ou une aide pour certains ? Du côté du RWLP, on n'est pas favorable à créer davantage de systèmes compensatoires qui isolent et stigmatisent une fois de plus ces « familles en difficultés ». Mais c'est là davantage d'une vision de société que l'on débat. Delphine Chabbert, la directrice du service d'études de la Ligue des Familles, argumente :

« On ne court pas après le "tout gratuit", mais ici, on parle d'écoles, d'enfants et d'égalité des chances ! L'école devrait être par excellence l'endroit où l'on gomme les différences entre les enfants. Sans quoi on en arrive à une société à deux vitesses : ceux pour qui ça va, et ceux pour qui ça ne va pas du tout. Quel choix collectif fait-on ? Faut-il sacrifier ces familles-là ? »

## Les vertus du non-gratuit

Mais est-ce pour autant à l'école d'endosser ce « choix » ? Etienne Michel, directeur général du SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique), n'en est pas convaincu :

« Dans les politiques publiques, certaines visent déjà à la redistribution des revenus et à la lutte contre la pauvreté. Je ne suis pas certain que ce soit à l'école de se substituer à ces politiques ». Pour Etienne Michel, l'idée même de la gratuité totale ne va pas de soi. Selon lui, conserver certains coûts participe à la responsabilisation des parents, notamment sur le plan de la consommation. Un nouveau plumier chaque année, est-ce vrai-

ment nécessaire ? Le directeur évoque aussi les risques de gaspillage : « Un accès illimité à des fournitures scolaires induit nécessairement des excès. »

En outre, les écoles ont-elles les moyens de se passer de la participation des parents ? Christine Mahy donne quelques exemples d'écoles en Wallonie qui y arrivent. Pourquoi pas les autres ? Etienne Michel, de son côté, rappelle que les subventions de fonctionnement (chauffage, entretien des locaux, achat de matériel) octroyées aux institutions scolaires ne constituent que dix pourcents du budget global alloué à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Soit un des taux les plus bas dans les pays de l'OCDE. Ces subventions sont en outre plus faibles dans le réseau libre : une école primaire catholique, par exemple, touche 75 % de ce que

perçoit une école de l'enseignement officiel.

Pour autant, le directeur de l'Enseignement catholique n'hésite pas à mettre des limites : « L'école ne peut pas se voiler la face sur la réalité des coûts demandés aux parents. » Selon lui, un débat salutaire porterait sur les voyages scolaires, au coût parfois réellement exorbitant dans certaines écoles. Peut-être alors rejoindrait-il une des revendications centrales de la

Ligue des Familles : instaurer des plafonds autant pour les frais de rentrée que pour les factures d'activités scolaires. ■

ÉLODIE BLOGIE

### **Une liste de rentrée à l'école maternelle**

**Grand classeur épais 2 anneaux, intercalaires, grand cahier A4 100 pages, grand journal de classe daté, gros tubes de colle Pritt (3-4), paire de ciseaux, tablier à longues manches, boîtes de peinture + pinceaux (2), rouleaux essuie-tout, paquet de lingettes, savon main, boîtes de mouchoirs en papier, boîte à tartine, Gourde, gros plumier, crayons de couleurs de marque « Conté évolution », gros marqueurs pour colorier, fins marqueurs pour la pré-écriture, crayon d'écriture, gomme, taille crayon**

### **Une liste de rentrée à l'école primaire**

**Classeurs A4 dos 4 cm, classeur A4 dos 2 cm, rapporteur aristo (petit modèle), compas, 15 intercalaires, cahier de brouillon, dictionnaire Larousse de poche, atlas de base ERASME, Bescherelle conjugaison, grammaire « J'apprends à écrire ! », gouaches, pinceaux, 25 chemises perforées en plastiques, surligneurs (fluos) (4), grande farde à rabats ou élastique, fardes devis, marqueur effaçable Velleda, calculatrice simple, boîte à mouchoirs, stylo, tube de colle, paire de ciseaux**

*Ces deux listes sont des listes authentiques qui nous ont été transmises par la Ligue des Familles. En rouge, des frais qui sont clairement répertoriés comme "interdits". Mais beaucoup d'autres sont à la limite.*

## **LA LIGUE DES FAMILLES**

### **Des chiffres, des propositions et des initiatives**

Cette année, à l'approche de la rentrée, la Ligue des Familles a analysé 88 listes authentiques de matériel scolaire dans l'enseignement fondamental. Verdict : en moyenne, le montant total de la liste tourne autour de 44 euros, avec cependant de grandes disparités, entre des listes à 15 euros et d'autres à... 93 euros. Aucun chiffre n'a été calculé pour l'école secondaire. En outre, au regard du décret missions (voir ci-contre), une liste sur trois est en infraction, c'est-à-dire qu'elle impose des achats répertoriés dans les frais « facultatifs » ou même « interdits » ! La Ligue des Familles réclame dès lors la suppression pure et simple de la catégorie de « frais facultatifs » (trop floue, elle permettrait aux écoles de faire passer trop de frais), une meilleure information des parents et des sanctions pour les écoles en infraction.

Deux autres revendications sont à pointer. D'une part, la Ligue souhaite que les paiements soient informatisés (plus rien en cash donc) pour éviter de faire de l'enfant un « convoyeur de fonds », avec les risques de vol ou de discrimination que cela induit. Ensuite, elle milite pour l'introduction de plafonds pour les frais scolaires, comme cela se pratique déjà en Flandre. A l'heure actuelle, autant pour le matériel que pour les voyages, aucun plafond n'est imposé aux établissements scolaires.

Enfin, la Ligue n'omet pas de souligner les initiatives positives.

Ainsi, selon son enquête auprès de 150 membres, 20 % des parents participeraient à des achats groupés.

E.BL.

**SEPT MILLIARDS D'EUROS****Le vrai coût de l'école**

Quelques dizaines d'euros pour les parents... mais quelques milliards d'euros pour l'Etat. La dépense totale enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de 7,1 milliards d'euros (en 2012).

**Le coût par élève**

Si un gamin de maternelle ne coûte « que » 3.227 euros

par an, son copain de primaire coûte mille euros de plus. Dans le secondaire, on flirte avec les 7.300 euros, soit à peine moins qu'un universitaire (7.992 euros) et beaucoup plus qu'un étudiant de l'enseignement supérieur (5.592 euros).

**Un gosse = un gosse ?**

Pour les subventions de fonctionnement (hors salaire des profs), un élève n'égale pas un élève. En primaire, s'il

fréquente l'enseignement officiel, son école reçoit environ 880 euros. Si d'aventure le même élève passe dans le communal, la subvention tombe à 527 euros, et s'il vient dans le libre confessionnel, elle se réduit à un bon 500 euros (soit 57 % de l'officiel). Les chiffres sont à l'avantage dans le secondaire : l'élève de l'officiel touche près du double de l'élève du libre.

ERIC BURGRAFF

**FRAIS AUTORISÉS ET INTERDITS****LE DÉCRET****Une liste sur trois en infraction**

Si 95 % des parents l'ignorent, le décret Mission a déterminé quels frais sont autorisés, interdits et facultatifs. Les établissements scolaires peuvent demander une participation pour des copies de documents administratifs, des activités sportives et culturelles et des voyages. Interdits par contre sont les frais de fonctionnement des établissements, le paiement d'un minerval et l'achat par les parents d'un journal de classe et de manuels scolaires. Subtilité : l'enseignement secondaire peut facturer des photocopies et du prêt de manuels, au contraire de l'enseignement fondamental. C'est l'inverse pour la participation financière à la surveillance de midi. Enfin, les écoles peuvent proposer mais pas imposer des activités en dehors des heures de cours ou des abonnements à des revues.

E.BL.